

Séance ordinaire du conseil municipal Le 11 janvier 2021, 20 h Par webinaire

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Séance ordinaire du 7 décembre 2020
- 2.2 Séance extraordinaire du 14 décembre 2020
 - 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Motion de félicitations Obtention du prix Excellence plein air, catégories rayonnement régionales, par le parc régional du Mont Saint-Joseph
 - 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Horaire des fêtes 2021
 - 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Adoption du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation (OMH)
- 5.2 Modification du montant utilisé du solde disponible du règlement d'emprunt fermé 2016-281 pour remboursement (capital et intérêts) de l'emprunt pour l'exercice se terminant le 31décembre 2020
- 5.3 Autorisation du paiement des dépenses contractuelles 2021
- 5.4 Adoption Règlement 2020-440 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2021, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc égout et de la cueillette des matières résiduelles
- 5.5 Comptes à payer au 31 décembre 2020
 - 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Aucun
 - 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Avis de motion règlement concernant les normes régissant les véhicules de camping
- 7.2 Adoption Projet de règlement numéro 2021-441 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les normes régissant les véhicules de camping
- 7.3 Acquisition de terrain, mandat à un notaire et autorisation de signature Rue de la Cédrière
 - 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Rapport de dépenses du projet de piste cyclable, parc des Horizons
- 8.2 Demande au MTQ de reporter la date limite de réalisation du projet de lien cyclable secteur scolaire et secteur résidentiel
- 8.3 Offre de services de Vélo-Québec pour un plan directeur en transport actif
- 8.4 Programme TAPU et projet de sentier piétonnier sur le banc de Carleton
 - 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Autorisation de signatures Entente de location du Quai des arts
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Aucun
 - 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Matériel de communication et boyaux octroi de contrat
 - 12 Prochaine séance du conseil
 - 13 Autres sujets
 - 14 Tour de table du conseil
 - 15 Période de commentaires et de questions
 - 16 La levée de la séance



VILLE DE CARLETON-SUR-MER MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 11 janvier 2021, 20 h, par webinaire

Étaient présents : M. Steven Parent, conseiller

M. Jean-Simon Landry, conseiller

M. David Landry, conseiller M. Alain Turcotte, conseiller

Mme Marie-Hélène Richard, conseillère

Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

21-01-001 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Marie-Hélène Richard Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

21-01-002 SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 soit adopté, tel que proposé.

21-01-003 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2020 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

21-01-004 MOTION DE FÉLICITATIONS - OBTENTION DU PRIX EXCELLENCE PLEIN AIR, CATÉGORIES RAYONNEMENT RÉGIONALES, PAR LE PARC RÉGIONAL DU MONT SAINT-JOSEPH

Il est proposé par Jean-Simon Landry et résolu à l'unanimité des conseillers:

Les membres du conseil souhaitent présenter une motion de félicitations à toute l'équipe du parc régional du Mont Saint-Joseph, pour l'obtention du prix Excellence plein air, catégorie rayonnement régionale, remis par l'Association des parcs régionaux du Québec. Il ne faut aucun doute que ce prix est grandement mérité vu les développements majeurs apportés au parc au cours des dernières années.

De plus, les membres du conseil désirent également féliciter la Corporation du mont Saint-Joseph pour l'aménagement et le surfaçage du sentier du ruisseau Bastien. Ce nouveau sentier public semble grandement apprécié de la population qui le fréquente. Il s'agit d'un bel ajout à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

21-01-005 HORAIRE DES FÊTES 2021

CONSIDÉRANT l'article 11.12 Congés fériés de la convention collective des employés (es) de la Ville de Carleton-sur-Mer;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE l'hôtel de ville sera fermé à partir du 24 décembre 2021 jusqu'au 4 janvier 2022 inclusivement. L'hôtel de ville ouvrira ses portes le 5 janvier 2022 à 9 h;

QUE le Centre Léopold-Leclerc sera fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre 2021 et les 1er et 2 janvier 2022 inclusivement;

Il est par ailleurs entendu que la fermeture de l'hôtel de ville n'affecte pas la poursuite des autres services essentiels de la Ville, tels que les travaux publics.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

21-01-006 ADOPTION DU BUDGET 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget de l'OMH pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH a transmis le budget 2021 le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville de Carleton-sur-Mer est de 10% du déficit;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'approuver le budget 2021, présenté par l'Office municipal d'habitation et de payer la somme de 5 833 \$ qui représente 10 % du déficit.

21-01-007 MODIFICATION DU MONTANT UTILISÉ DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ 2016-281 POUR REMBOURSEMENT (CAPITAL ET INTÉRÊTS) DE L'EMPRUNT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la résolution 19-12-619 autorisait la fermeture du règlement d'emprunt 2016-281 et que le solde disponible du règlement d'emprunt fermé soit affecté au remboursement du service de la dette pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QU'il avait été budgété pour 2020 de rembourser le montant total de 105 500 \$ en capital et intérêts du règlement d'emprunt 2016-281 à même le solde disponible du règlement d'emprunt fermé;

CONSIDÉRANT QUE le solde disponible au 1er janvier 2020 du règlement d'emprunt fermé est de 486 458 \$, représentant 31 % du solde du règlement d'emprunt;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers:

De rembourser seulement 31 % des versements annuels en capital et intérêts a même le solde disponible du règlement d'emprunt pour un montant total de 32 800 \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

21-01-008 AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES CONTRACTUELLES 2021

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.1 du règlement 2011-194 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire, le conseil municipal délègue à la trésorière l'autorisation de payer les dépenses contractuelles sur réception des factures ou par notes de débit dans les comptes bancaires ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses doivent être présentées sur une liste pour être approuvées au préalable par résolution du conseil municipal à la première séance du conseil municipal de chaque année;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers:

Il est résolu d'autoriser la trésorière ou le trésorier adjoint à effectuer le paiement, sur réception, des comptes indiqués dans la liste suivante totalisant un montant de 6 504 700 \$:

Salaire et avantages sociaux	2 939 650 \$
Contrat de logiciels	21 500 \$
Évaluation municipale	120 000 \$
Assurances des biens et responsabilités	157 700 \$
Téléphonie	42 600 \$
Hydro-Québec	394 950 \$
SAAQ – Immatriculation	20 500 \$
Sûreté du Québec	451 100 \$

Quote-part Transport adapté	8 600 \$
Cueillette des ordures	145 000 \$
Enfouissement des ordures	254 000 \$
Transport des matières recyclables	71 000 \$
Traitement et tri des matières recyclables	94 000 \$
Logement social	35 600 \$
Quote-part réseau collectif	5 700 \$
Quote-part CRSBP (bibliothèque)	18 200 \$
Intérêts dette à long terme	361 400 \$
Remboursement de capital	1 372 200 \$
Total	6 504 700 \$

21-01-009

ADOPTION - RÈGLEMENT 2020-440 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2021, L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET LA TARIFICATION DE COMPENSATION DU SERVICE D'AQUEDUC - ÉGOUT ET DE LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit, en vertu des dispositions de la Loi sur les cités et villes, adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, le Conseil municipal a le pouvoir de recourir à un régime d'imposition de taxes foncières générales à taux variés pour les diverses catégories d'immeubles imposables;

CONSIDÉRANT QUE les catégories d'immeubles pour lesquelles le conseil municipal fixe plusieurs taux de la taxe foncière générale sont celles déterminées par la Loi sur la fiscalité municipale, à savoir :

- 10 Catégories résiduelles (résidentiels, etc.);
- 20 Catégories des immeubles de six logements ou plus;
- 3o Catégories des immeubles non résidentiels;
- 4o Catégories des immeubles industriels;
- 50 Catégories des terrains desservis.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à une séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 décembre 2020;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'adopter le règlement 2020-440 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2021, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc - égout et de la cueillette des matières résiduelles.

21-01-010 COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Madame Denise Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Il est PROPOSÉ par M. David Landry Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2020, au montant total de 636 779,18 soit acceptée, telle que proposée.

DOSSIERS DU GREFFE

Aucun sujet.

DOSSIERS DE L'URBANISME

21-01-011 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES RÉGISSANT LES VÉHICULES DE CAMPING

Denise Leblanc donne un avis de motion concernant l'adoption d'un projet de règlement concernant les normes régissant les véhicules de camping.

21-01-012 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-441 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LES NORMES RÉGISSANT LES VÉHICULES DE CAMPING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les normes régissant les véhicules de camping;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 11 janvier 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le 1er projet de règlement 2021-441 soit adopté

21-01-013 ACQUISITION DE TERRAIN, MANDAT À UN NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE - RUE DE LA CÉDRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'installation de l'aqueduc et des égouts au bout de la rue de la Cédrière, une partie des infrastructures ont été implantées à l'extérieur de l'emprise municipale sur le lot 5 046 869 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'acquérir la portion de terrain où se trouvent les infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cette partie de terrain permettra également la création d'un terrain constructible conforme à la règlementation municipale;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marie-Hélène Richard et résolu à l'unanimité des conseillers QUE la Ville de Carleton-sur-Mer acquière, pour la somme de 1\$, une partie du lot 5 046 869, où se trouvent les infrastructures municipales et permettant la création d'un lot conforme au bout de la rue de la Cédrière ;

QUE les frais d'arpentage supplémentaire occasionné au propriétaire pour cette transaction soient assumés par la Ville ;

QUE les frais notariés pour cette transaction soient assumés par la Ville ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer mandate le notaire Me Francis Toupin afin de préparer les documents relatifs à ce dossier;

QUE le directeur général et greffier soit mandaté et autorisé à signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

21-01-014 RAPPORT DE DÉPENSES DU PROJET DE PISTE CYCLABLE, PARC DES HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réalisation de la piste cyclable ont été exécutés;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses du projet sont admissibles au programme du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total respecte le budget initial;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville accepte le rapport de dépenses et de confirmation des travaux du projet de piste cyclable dans le parc des Horizons

21-01-015 DEMANDE AU MTQ DE REPORTER LA DATE LIMITE DE RÉALISATION DU PROJET DE LIEN CYCLABLE SECTEUR SCOLAIRE ET SECTEUR RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire ériger un circuit piétonnier dans le secteur scolaire et résidentiel de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le trajet ciblé emprunte la rue Comeau, où la circulation est relativement dense et le nombre de voies d'entrées est élevé;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs n'ont pu exécuter les travaux en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le marquage au sol et l'installation de bollards n'ont pu conséquemment être réalisés;

CONSIDÉRANT QUE ce trajet nécessite l'expertise de Vélo-Québec;

CONSIDÉRANT QUE Vélo-Québec fournira des recommandations au printemps 2021;

CONSIDÉRANT QUE le report des travaux à l'été 2021 permettra un meilleur résultat du projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville finalise les travaux de piste cyclable dans le secteur scolaire et résidentiel de Carleton-sur-Mer à l'été 2021.

QUE la Ville demande au ministère des Transports le report de la date limite de la réalisation complète de ce projet inscrit dans le programme de transports actifs en périmètre urbain.

21-01-016 OFFRE DE SERVICES DE VÉLO-QUÉBEC POUR UN PLAN DIRECTEUR EN TRANSPORT ACTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire limiter les gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le secteur des transports est un grand producteur de GES;

CONSIDÉRANT QUE les transports actifs constituent un moyen efficace de réduction des GES;

CONSIDÉRANT QUE les corridors de transports actifs peuvent aider à mettre nos attraits touristiques en valeur;

CONSIDÉRANT QUE les corridors de transports actifs peuvent devenir une marque de commerce de notre produit touristique;

CONSIDÉRANT QUE ces circuits sont appréciés par les citoyens en raison de leur impact sur leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la ville désire accroître ses circuits de transports actifs;

CONSIDÉRANT QUE la conception de ces circuits piétonniers et cyclables exige une expertise;

CONSIDÉRANT QUE Vélo-Québec est l'organisme privilégié du MTQ en matière de conception de ces circuits;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de service de Vélo-Québec de 10 450\$, sans les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville accorde un contrat de plan directeur de transport actif à Vélo Québec au montant de 12 015\$, taxes comprises;

QUE la Ville autorise Alain Bernier à signer les documents relatifs à ce contrat.

21-01-017 PROGRAMME TAPU ET PROJET DE SENTIER PIÉTONNIER SUR LE BANC DE CARLETON

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire bonifier les corridors de transports actifs qui desservent la zone du quai;

CONSIDÉRANT QU'un sentier pourrait desservir le sud du restaurant le Héron, le futur bourg des Acadiens, le trottoir de bois existant qui longe la plage, la zone du quai et de la marina ainsi que le site de la cabane à Eudore;

CONSIDÉRANT QU'un sentier polyvalent au centre du banc offrirait un accès sécuritaire et agréable à la zone portuaire, tout en mettant en valeur le barachois;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de caractérisation naturelle du banc de Carleton n'identifie pas de problème d'intervention, outre celui de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QU'un tel sentier cyclable et piétonnier participerait aux efforts de réduction de GES;

CONSIDÉRANT QU'un sentier de gravier limiterait l'empreinte écologique;

CONSIDÉRANT QU'un tel sentier s'avère une option économique et qu'il est réalisable en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le programme de Transports actifs dans les périmètres urbanisés offre un soutien de 50% pour de tels sentiers;

CONSIDÉRANT QUE la construction de ce sentier avoisine les 80 000\$, incluant le lien derrière le restaurant Le Héron.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal dépose une demande d'aide dans le programme de Transports actifs dans les périmètres urbains du MTQ afin de réaliser un sentier polyvalent en gravier sur le banc de Carleton.

QUE le conseil municipal autorise Alain Bernier à signer les documents relatifs à cette demande.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-01-018 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE DE LOCATION DU QUAI DES ARTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) est le gestionnaire principal du bâtiment abritant le Centre de production et de diffusion culturelle (Quai des arts);

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend rédiger une entente de location et la soumettre aux locataires du Quai des arts;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de location sera en vigueur du 1er janvier au 31 décembre de chaque année;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le maire et le directeur général et greffier soient mandatés et autorisés à signer ces ententes de location pour l'année 2021, auprès de chacun des organismes locataires du Quai des arts.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

21-01-019 MATÉRIEL DE COMMUNICATION ET BOYAUX - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a acquis des appareils respiratoires individuels pour l'équipe de pompiers et qu'un complément permet une meilleure qualité de commination lors des interventions;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacement des boyaux d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la firme Boivin et Gauvin a déposé une soumission au montant de 15 661,92 \$ (sans les taxes applicables) pour l'acquisition de 4 appareils de communication et boyaux d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE ces achats sont prévus au plan triennal d'immobilisation (PTI) de la Ville pour l'année 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville procède à l'acquisition des appareils respiratoires et aux boyaux, tels que soumis sur la proposition de la firme Boivin et Gauvin, au montant de 15 561,32 \$ (sans les taxes applicables).

QUE cette acquisition soit financée à même les activités de fonctionnement de l'exercice.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 8 février 2021, le lieu reste à être confirmé.

AUTRES SUJETS

Aucun sujet.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Sept (7) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
	sera permis d'installer des

21-01-020 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 32, Mme Marie-Hélène Richai	rd propose la levée de la séance.
Accepté.	
Mathieu Lapointe Maire	Antoine Audet Directeur général et greffier